MAGNY-LES-HAMEAUX

Ma rentrée scolaire

Nouveaux rythmes scolaires

2014

Emploi du temps N°2

André Gide • Jean-Baptiste Corot • Albert Samain • Rosa Bonheur

NOS ÉCOLES AU RYTHME DE NOS ENFANTS

À la rentrée 2014, la ville de Magny-les-Hameaux mettra en œuvre les nouveaux rythmes de l'enfant. Ils ont pour but de favoriser l'apprentissage des enfants et d'améliorer leur concentration en respectant leurs biorythmes.
Pour réussir ce projet, depuis janvier 2013, nous avons mobilisé et concerté l'ensemble des acteurs de l'école : les parents, l'Éducation nationale, le personnel communal concerné, les associations.
Comme nous vous l'avions annoncé, la demi-journée supplémentaire aura lieu le mercredi matin.
Ces nouvelles activités périscolaires seront organisées sous forme de deux séances de 1h30 par semaine et par école. La sécurité des enfants, la qualité de l'encadrement, le partage et la mutualisation des locaux ont été privilégiés.
Bien que ces nouvelles activités soient non obligatoires, nous voulons toucher le maximum d'enfants pour contribuer à la réussite du plus grand nombre. Nous avons donc fait le choix de les offrir aux enfants ; **elles seront donc gratuites pour les familles.** Pour réaliser ces activités ludiques, culturelles, sportives, scientifiques et environnementales, nous mobilisons les compétences du personnel communal et d'intervenants spécialisés, en grande partie issus des associations.
Bien entendu, nous aurons l'occasion d'évaluer ensemble et régulièrement ces activités afin de les adapter et les faire évoluer si nécessaire.

Bertrand HOUILLON
Maire de Magny-les-Hameaux

Christine MERCIER
1ère adjointe au Maire déléguée au scolaire, à l'accompagnement scolaire, à la petite enfance, à l'enfance et à la politique de la Ville

MA RENTRÉE SCOLAIRE C'EST…

MIEUX APPRENDRE EN CLASSE

- Une semaine de 5 jours permettant une meilleure répartition sur la semaine grâce au choix du mercredi matin.
- Un temps d'enseignement qui ne change pas : 24 heures par semaine.
- Une journée d'enseignement allégée d'1h30 deux fois par semaine.
- Un démarrage de la classe à 8h45 au lieu de 9h00
- Un temps du midi allongé de 15 minutes tous les jours (de 11h45 à 13h30), pour un meilleur respect du rythme des enfants.

DES ACTIVITÉS GRATUITES & ENRICHISSANTES

- De nouvelles activités gratuites : 2 fois 1h30 par semaine.
- Adaptées aux âges des enfants (selon les cycles des l'école maternelle et élémentaire).
- Favorisant l'ouverture d'esprit et l'épanouissement (citoyenneté, culture, art, sport...).
- Bénéficiant d'un encadrement de qualité.

MA RENTRÉE 2014, MODE D'EMPLOI

QUAND ?

Début des nouveaux rythmes scolaires dès le mardi 2 septembre 2014.

POUR QUI ?

Les 423 élèves des écoles maternelles et les 665 élèves des écoles élémentaires bénéficient de cette nouvelle organisation.

COMMENT ?

Les écoles de **l'emploi du temps 1** ont leurs nouvelles activités périscolaires le lundi et le jeudi.
Les écoles de **l'emploi du temps 2** ont leurs nouvelles activités périscolaires le mardi et le vendredi.
Vous faites partie de l'emploi du temps 2.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Les objectifs pédagogiques des NAP sont les suivants :
• favoriser la découverte, l'éveil et le plaisir d'apprendre,
• développer une dynamique positive afin de lutter contre la peur de l'échec,
• rendre l'enfant acteur de ses choix.

Ces NAP sont adaptées aux âges et favorisent l'ouverture d'esprit des enfants à travers cinq parcours thématiques :
• **« Bien dans mon corps »** : Activités sportives, théâtre, danse…
• **« Graine d'artiste »** : Musique, arts plastiques, dessin, chants, contes…
• **« J'explore mon environnement »** : Découverte de la ville, du monde, jardinage, multimédia, citoyenneté…

MA RENTRÉE 2014, MODE D'EMPLOI

• **« Les sens en éveil »** : Goût/odorat, alimentation, nutrition, musique, modelage, jardin des 5 sens…
• **« Je me détends en jouant »** : Lecture, jeux, écoute musique, relaxation…
Chaque NAP va fonctionner par cycle d'environ 6 à 8 semaines (entre chaque période de vacances scolaires).

OÙ ?

Ces nouvelles activités se déroulent dans les écoles et les accueils périscolaires mais également dans :
• les gymnases,
• le pôle musical et associatif Blaise Pascal,
• les accueils de loisirs Henri Dès et Pierre Chêne,
• et d'autres équipements municipaux en fonction des activités.

EMPLOI DU TEMPS N°2

Lundi	7h15-8h35 Périscolaire	8h45-11h45 Classe	11h45-13h30 Restauration	13h30-16h30 Classe		16h30-18h50 Etudes surveillées et/ou périscolaire
Mardi	7h15-8h35 Périscolaire	8h45-11h45 Classe	11h45-13h30 Restauration	13h30-15h00 Classe	15h00-16h30 Nouvelles activités périscolaires	16h30-18h50 Etudes surveillées et/ou périscolaire
Mercredi	7h15-8h35 Périscolaire	8h45-11h45 Classe	11h45-12h45 Garderie	11h45-19h00 Accueil de loisirs avec restauration (1/2 journée)		
Jeudi	7h15-8h35 Périscolaire	8h45-11h45 Classe	11h45-13h30 Restauration	13h30-16h30 Classe		16h30-18h50 Etudes surveillées et/ou périscolaire
Vendredi	7h15-8h35 Périscolaire	8h45-11h45 Classe	11h45-13h30 Restauration	13h30-15h00 Classe	15h00-16h30 Nouvelles activités périscolaires	16h30-18h50 Etudes surveillées et/ou périscolaire

Légende

- Temps scolaire existant
- Activités périscolaires existantes
- Nouveau temps scolaire
- Nouvelles activités

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Pourquoi passer d'une semaine de 4 jours à une semaine de 5 jours ?
La semaine est ainsi plus respectueuse des rythmes d'apprentissage des enfants. Ils peuvent apprendre mieux avec 5 matinées et profiter d'activités favorisant leur épanouissement.

Y a t-il un service d'accueil le mercredi matin ?
Oui, il y a un service d'accueil périscolaire le mercredi matin dès 7h15 jusqu'à 8h35, comme les autres jours de la semaine.

Quelles sont les nouvelles activités périscolaires ?
Il s'agit d'ateliers d'initiation pour offrir à nos enfants une plus grande ouverture d'esprit et une meilleure connaissance de soi. Les NAP ne sont pas obligatoires.

Les nouvelles activités sont-elles gratuites ?
Oui, dans un souci de favoriser l'accès de tous les enfants à la citoyenneté, aux loisirs, au sport et à la culture, les Nouvelles Activités Périscolaires proposées par la ville sont totalement gratuites.

Pourquoi avoir choisi d'organiser les nouvelles activités périscolaires sur 2 jours ? (2 fois 1h30)
Cette nouvelle organisation permet de mettre en place des activités variées et de qualité sur un temps suffisamment long en permettant de se déplacer sur des équipements de proximité.

Qui s'occupe de nos enfants durant les NAP ?
Une équipe de professionnels, comprenant les animateurs du service Enfance, les éducateurs sportifs du service des sports, des ATSEM, et des intervenants spécialisés, prend en charge ces nouvelles activités.
Celles-ci peuvent se dérouler dans les écoles et les accueils périscolaires, dans les gymnases, le pôle Musical et Associatif Blaise Pascal, le centre de loisirs Henri Dès et d'autres équipements municipaux en fonction des activités.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

À quelle heure dois-je récupérer mes enfants ?
• Tous les lundis et jeudis, les enfants finissent à 16h30 comme auparavant. Les enfants rentrent chez eux ou enchaînent avec les études surveillées et/ou le périscolaire.
• Tous les mardis et vendredis, les enfants finissent l'école à 15 heures avec possibilité d'encadrement gratuit pour les NAP assurées par la Ville jusqu'à 16h30. Ensuite, les enfants rentrent chez eux ou enchaînent avec les études surveillées et/ou le périscolaire.
• Le mercredi : si votre enfant va au centre de loisirs, vous le récupérez directement au centre de loisirs (jusqu'à 19 heures). Si votre enfant ne va pas au centre de loisirs, vous le récupérez à 11h45 ou entre 11h45 et 12h45 pendant la garderie assurée au périscolaire de l'école.

Comment s'inscrit-on aux NAP ?
Ce sont les parents qui inscrivent leurs enfants à 1 ou 2 NAP par semaine via la fiche d'identification du dossier d'inscriptions remis début juillet ou téléchargeable sur le site Internet de la Ville ou le portail famille. L'inscription aux NAP peut être annulée à chaque cycle. En revanche, l'inscription à un cycle est obligatoire pour l'ensemble des 6 à 8 semaines du cycle. Bien que non obligatoire, l'inscription aux NAP nécessite un engagement et n'est pas un service à la carte.

Qui contrôle la sortie des enfants ?
Comme auparavant, les jours sans NAP.
Les jours de NAP :
• à 15 heures, sous le contrôle des enseignants, les parents ou les adultes autorisés peuvent venir chercher leur enfant à l'école s'il n'est pas inscrit aux NAP.
• à 16h30, sous le contôle des animateurs, les parents ou les adultes autorisés viennent chercher leur enfant à l'école, à la fin des activités (les maternels dans leur classe et les élémentaires à la grille).

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Qui choisit les activités au sein des NAP ?

• ***En maternelle :*** constitution des groupes en amont par les animateurs en mélangeant les moyennes et les grandes sections. Ces groupes seront fixes sur l'année et permettront à tous les enfants d'intégrer chaque parcours.
Les enfants de petite section seront accueillis dans des salles dédiées « sas de réveil », après la sieste où des activités variées et de courte durée leur seront proposées.

• ***En élémentaire :*** la première séance sera consacrée à la présentation des différentes activités proposées aux enfants afin de leur permettre de choisir. Une présentation sera faite pour les cycles 2 et une autre pour les cycles 3. Des places seront réservées par niveau de classe.
Parallèlement le service enfance tiendra à jour une fiche par enfant afin de s'assurer qu'il participe à au moins un atelier de chaque parcours sur l'année.
Le principal objectif de ce mode d'inscription est de privilégier le choix de l'enfant en ayant bien conscience de la contrainte liée à l'effectif fixé par atelier.
Des listes de préinscription pour la période suivante seront aussi mises en place pour les ateliers qui rencontrent beaucoup de succès.

Que se passe-t-il après 16h30 ?

Toutes les « anciennes » activités continuent d'être proposées (accueil périscolaire, études surveillées, accompagnement à la scolarité...) dans les mêmes conditions que les années précédentes.

La restauration scolaire va-t-elle évoluer ?

Oui, la Ville profite de cette réforme pour mettre en place une pause méridienne de 1h45 (au lieu de 1h30) toujours avec un encadrement adapté.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Comment se déroule le centre de loisirs du mercredi ?

Les enfants inscrits en centre de loisirs sont pris en charge dès 11h45 à la sortie de l'école par les animateurs. Le déplacement à pied est assuré de l'école au restaurant et jusqu'à l'accueil de loisirs pour les plus grands. Les petites sections seront acheminées vers Bouskidou en minibus.

Comment se déroule la journée du mercredi ?

Les enfants ont désormais classe le mercredi matin jusqu'à 11h45. Une garderie payante sans repas sera organisée de 11h45 à 12h45, sur les périscolaires de chaque école.
Les enfants inscrits au centre de loisirs sont pris en charge pour rejoindre les lieux de restauration puis les accueils de loisirs.
• Enfant en moyenne et grande section des écoles maternelles Gide et Jammes ⇒ restauration à Weiss et accueil de loisirs à Jammes.
• Enfant des écoles Gide élémentaire et Weiss ⇒ restauration à Weiss et accueil de loisirs à Pierre Chêne.
• Enfant en moyenne et grande section des écoles maternelles Corot et Petit Prince ⇒ restauration et accueil de loisirs à Henri Dès maternel.
• Enfant des écoles Samain, Saint-Exupéry et Rosa Bonheur ⇒ restauration et accueil de loisirs à Henri Dès élémentaire.

L'accueil de loisirs pour les petites sections est-il maintenu ?

Oui, cette passerelle petite enfance/enfance est maintenue pour le bien être, l'intégration et le respect des rythmes des plus petits. Une navette en minibus sera assurée le mercredi à 11h45 des écoles maternelles vers Bouskidou.

Le Centre d'Initiation aux Sports municipal va-t-il continuer à exister ?

Oui : le mercredi de 16h00 à 18h00 (au lieu du mercredi matin).

LES EMPLOIS DU TEMPS

Emploi du temps 1
Écoles maternelles :
Francis Jammes • Rue de la Gerbe d'Or
Petit Prince • Rue de l'Égalité

Écoles élémentaires :
Louise Weiss • 20/22, Rue Hodebourg
Saint Exupéry • Rue de l'Égalité

Emploi du temps 2
Écoles maternelles :
André Gide • Avenue d'Aigrefoin
Jean-Baptiste Corot • Rue des Écoles Jean Baudin

Écoles élémentaires :
André Gide • Avenue d'Aigrefoin
Albert Samain • 9, Rue des Écoles Jean Baudin
Rosa Bonheur • 4, Rue Ernest Chausson

Afin de rester à votre écoute, la ville a mis en place une adresse électronique dédiée aux nouveaux rythmes scolaires :

marentree2014@magny-les-hameaux.fr

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions, nous y répondrons dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements complémentaires : 01 30 47 08 89.

Rejoignez la Ville de Magny les Hameaux sur Facebook :
www.facebook.com/MagnylesHameaux